



HAL
open science

DIDEROT ET LA QUESTION FÉMININE DANS SA CORRESPONDANCE. REGARD PAR ANTICIPATION SUR LA PMA ET #METOO

Odile Richard-Pauchet

► **To cite this version:**

Odile Richard-Pauchet. DIDEROT ET LA QUESTION FÉMININE DANS SA CORRESPONDANCE. REGARD PAR ANTICIPATION SUR LA PMA ET #METOO. LES MORALES DE DIDEROT, A paraître. hal-03091855

HAL Id: hal-03091855

<https://hal.science/hal-03091855>

Submitted on 31 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DIDEROT ET LA QUESTION FÉMININE DANS SA CORRESPONDANCE. REGARD PAR ANTICIPATION SUR LA PMA ET #METOO

L'intérêt de Diderot pour la morale sexuelle ne date pas du *Supplément au Voyage de Bougainville* ni du triptyque qu'il forme avec deux autres contes, *Ceci n'est pas un conte* et *Mme de la Carlière* (1772), ou de son compte rendu de l'ouvrage de Thomas pour la *Correspondance littéraire, Sur les femmes* (1772), ni même de cet autre triptyque organisé en 1769 autour du *Rêve de d'Alembert*. Cet intérêt existe au moins depuis le début des années 1760, c'est-à-dire depuis que le philosophe rend compte au jour le jour, par lettre à son amie Sophie Volland, de toutes ses pensées et de ses émotions¹, recueillant des anecdotes pour la distraire et pour ce faire, observant avec passion les comportements de ses proches : par exemple Damilaville et ses deux maîtresses ; Marie-Charlotte, la sœur de Sophie Volland et sa nuée de soupirants, ainsi qu'une foule de personnages moins connus mais tout aussi intrigants grâce à la complexité de leurs intrigues amoureuses. Les cas de conscience qu'ils soulèvent permettent au philosophe d'exercer par son jugement une forme de morale en action, agissant parfois directement à l'intention de ses destinataires, par ses conseils et ses remarques, sur ce véritable théâtre de la vie. Cette pratique vivante fait écho à celle, devenue célèbre, des premiers lecteurs de Richardson connus pour se réunir et débattre sans fin des aventures de son héroïne Clarisse comme si la jeune fille était vivante, au point que certains même s'y sont laissé prendre². Elle renvoie aussi à ce que Stéphane Pujol a défini dans l'*Encyclopédie* comme la capacité de l'ouvrage à convoquer différents points de vue et différents exemples, afin d'approcher au plus près et d'affiner les définitions qui concernent la morale³. Car, ainsi que le précise Marie Leca-Tsiomis en amont de cette réflexion, « l'activité foncière de la philosophie » pour Diderot est à la fois « mise en cause des définitions, et production de définitions⁴ ». Comme le souligne l'Article LICENCE (dont l'auteur est anonyme), un « homme qui veut, pour ainsi dire, chicaner la vertu et marquer précisément les limites du juste et de l'injuste, examine, consulte, cherche des autorités ». L'article LICENCE n'hésite pas à convoquer l'exemple du « prêt à intérêt » pour traiter empiriquement de son sujet, évoquant tous les cas où des exceptions morales sont possibles. De même qu'il y a des « idiotismes de métier » comme le souligne l'auteur des *Satires première et seconde*, il y a des « licences

¹ Voir notre article « Pacte épistolaire et pacte autobiographique dans les *Lettres à Sophie Volland*, les *Lettres à Malesherbes* et les *Confessions* : des formes de l'écriture de soi chez Diderot et Rousseau », dans Iza Zatorska (dir.), *Rousseau et Diderot : traduire, interpréter, connaître*, Varsovie, WUW, 2017, p. 279-291, ainsi que notre thèse *Diderot dans les Lettres à Sophie Volland. Une Esthétique épistolaire*, Paris, Champion, 2007.

² Voir l'introduction, par Stéphane Lojkin, du roman de Samuel Richardson, *Lettres anglaises, ou histoire de miss Clarisse Harlowe*. Traduction d'Antoine-François Prévost d'Exiles, textes choisis et établis par Benoît Tane, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007 (texte consultable en ligne sur <http://sites.univ-provence.fr/pictura/Fiction/ClarisseIntro.php>).

³ Stéphane Pujol, « La morale : l'Arlésienne de l'Encyclopédie ? », dans Véronique Le Ru (dir.), *L'Encyclopédie, 250 ans après, la lutte continue*, Reims, Épure, 2016, p. 72-73.

⁴ Marie Leca-Tsiomis, *Écrire l'Encyclopédie. Diderot de l'usage des Dictionnaires à la grammaire encyclopédique*, SVEC, The Voltaire Foundation, Oxford, 1999, p. 418.

poétiques » au sein d'une morale qui ne sera jamais universelle sans le soutien de ce jugement pratique⁵.

Ainsi Diderot dans sa correspondance teste notre sagacité autrement qu'à travers cette réflexion plus utopique qui est à l'œuvre dans le *Supplément* ou le *Rêve*⁶. Plus directement qu'à travers les structures narratives complexes de ces textes ou de ces contes, il soumet à notre interrogation, par le système de la double énonciation épistolaire propre à la lettre, des questions pratiques qu'il destine d'abord à un(e) ou plusieurs correspondant(e)s choisi(e)s, puisque ces lettres circulent dans un milieu familial réduit, mais qui nous interpellent également, nous lecteurs, par-dessus leur épaule. Entre 1762 et 1768, Diderot trouve l'occasion, par ses diverses relations mondaines, de s'interroger successivement sur le cas de trois femmes⁷ et sur la façon dont chacune d'elles peut exercer sa liberté sexuelle. Il questionne ainsi son entourage, par lettres imposées, sur la possibilité pour une femme célibataire de devenir mère par l'intermédiaire d'un donneur volontaire, à qui elle ne devra plus rien par la suite ; puis sur la légitimité d'une autre femme de s'offrir au supérieur de son époux afin de promouvoir la carrière de celui-ci ; enfin, sur la liberté d'une troisième d'obtenir l'exercice du devoir conjugal quand bien même son époux s'y serait refusé et l'aurait stipulé par écrit au moment du mariage. Ces trois cas, à quelques années d'intervalle, se révèlent en réalité interdépendants⁸. Dans chacun en effet il est question d'interroger les limites respectives de la liberté de la femme par rapport à celle de l'homme mais aussi par rapport à l'espèce, dans une perspective anthropologique : à savoir pour elle, dans quelles conditions, quand et comment donner la vie ; mais aussi quand, comment, pourquoi et à qui, donner ou ne pas donner son corps. Une fois n'est pas coutume, l'étude de ces trois cas de conscience nous dispensera de nous exprimer sous une forme dialectique, mais plutôt, suivant la façon même de penser du philosophe, exigera de passer par l'étude successive de chacun d'entre eux en respectant l'expérience à laquelle il nous soumet et l'observation *in vivo* qu'il pratique, à laquelle il réaffirme sans cesse son attachement. On pourra même se demander, entre chaque cas, comment le rattacher organiquement au précédent.

⁵ « Les grands principes de la Morale sont universels ; ils sont écrits dans les cœurs, on doit les regarder comme inviolables, & ne se permettre à leur égard aucune licence, mais on ne doit pas s'attacher trop minutieusement aux dernières conséquences que l'on en peut tirer, ce serait s'exposer à perdre de vue les principes mêmes » (article LICENCE, vol. IX, p. 481b).

⁶ Nous avons pu ainsi nous interroger à partir du *Rêve de d'Alembert*, lors d'une table ronde organisée sous l'égide de la Société Diderot par Gerhardt Stenger et moi-même au Congrès des Lumières d'Edimbourg de 2019, sur « Diderot et la Morale des chèvres-pieds » et le bien-fondé qu'il y aurait à développer une race infatigable d'être vivants mi-hommes mi-chèvres, capables de satisfaire les besoins tant conjugaux que domestiques d'un couple de l'Ancien régime.

⁷ Nous avons déjà traité dans un précédent article des deux premiers cas, voir « Diderot dans les Lettres à Sophie Volland : deux cas de conscience entre éthique et bioéthique », dans *RDE*, n°48, 2013, p. 83-96. En ligne sur : <https://journals.openedition.org/rde/5032>

⁸ « [À Sophie :] Vous décidez bien vite le second de mes cas de conscience. On a tout fait pour sa passion, et vous voulez qu'on ne fasse rien pour le bonheur d'un mari, pour la fortune d'une pépinière d'enfants, *parmi lesquels peut-être il y en a qui n'appartiennent point au mari* ! Il ne s'agit pas d'accroître son aisance ; il faut encore s'exposer à perdre celle qu'on a ; et pour répondre à tous vos scrupules, on n'exige la récompense qu'après le service rendu. *Piano, di grazia* » (15 août 1762), *Lettres à Sophie Volland – 1759-1774*, éd. M. Buffat et O. Richard-Pauchet, Paris, Non Lieu, 2010, réimpr. 2020 (désormais abrégé *LSV*), p. 315. C'est nous qui soulignons. On voit ici la liaison qui peut s'effectuer entre la passion individuelle, la « générosité » de la femme à l'égard du supérieur de son mari, et la façon dont elle a pu donner la vie à différents enfants.

Sommes-nous face à une logique argumentative, ou s'agit-il des prémices d'un débat propre à constituer plus tard une somme ? On devrait plutôt avancer, avec le philosophe Michael Soubbotnik, que cette organisation à sauts et à gambades, interne à chaque récit et reliant parfois les récits entre eux, que Diderot analyse lui-même dans sa correspondance comme étant une forme de pensée analogique⁹, résulte d'une méthode conforme à son matérialisme, que Soubbotnik appelle son « style stochastique », c'est-à-dire aléatoire :

[...] on pourrait parler de 'style stochastique' pour désigner une certaine manière d'articuler hypothèses, problèmes, réponses, principes, etc. dans laquelle, disons *a minima*, l'ordre ne dérive pas nécessairement (voire pas du tout) de l'ordre, mais du désordre *via* la stabilisation aléatoire d'un état résultant de ce que Diderot appelle des (une infinité de) 'jets', c'est-à-dire de coups de dés. Dans ces conditions, le philosophe est fondé à procéder par énoncé de cas, approximations etc.¹⁰.

Relisons alors ensemble chacun de ces cas pour mieux nous en imprégner. Le premier cas de conscience est présenté à Sophie Volland le 18 juillet 1762 comme une sorte de factum défendu par l'épistolier qui se fait fort, tel un avocat commis par la dame dont il est question, de persuader son auditoire :

À propos, voici une question importante sur laquelle je vous prie de me dire votre avis, mais que ce ne soit qu'après y avoir pensé sérieusement, parce que ce n'est point un cas de conscience imaginaire, comme on s'amuse à en compliquer pour s'amuser soi et pour embarrasser les docteurs de Sorbonne, mais c'est un fait. Si vous pouviez joindre la décision d'Uranie à la vôtre, cela n'en serait que mieux.

Une fille de trente-deux à trente-trois ans, qui a de l'esprit, du courage, de l'expérience, de la santé, plutôt de la physionomie que de la beauté, une fortune honnête, ne veut point se marier, parce qu'elle connaît tout le malheur d'un mauvais mariage et toute la probabilité en se mariant d'être malheureuse ; mais elle veut absolument avoir un enfant, parce qu'elle sent qu'il est doux d'être mère et qu'elle présume assez d'elle pour faire une excellente éducation, surtout si elle avait une fille à élever. Elle est maîtresse d'elle-même. Elle a jeté les yeux sur un homme de quarante ans, qu'elle a longtemps étudié et en qui elle trouve la figure qui lui

⁹ « C'est une chose singulière que la conversation, surtout lorsque la compagnie est un peu nombreuse ; voyez les circuits que nous avons faits ; les rêves d'un malade en délire ne sont pas plus hétéroclites. Cependant comme il n'y a rien de décousu ni dans la tête d'un homme qui rêve, ni dans celle d'un fou, tout se tient aussi dans la conversation ; mais il serait quelquefois bien difficile de retrouver les chaînons imperceptibles qui ont attiré tant d'idées disparates. Un homme jette un mot qu'il détache de ce qui a précédé et suivi dans sa tête ; un autre en fait autant ; et puis attrape qui pourra. Une seule qualité physique peut conduire l'esprit qui s'en occupe à une infinité de choses diverses. Prenons une couleur, le jaune, par exemple. L'or est jaune, la soie est jaune, le souci est jaune, la bile est jaune, la paille est jaune ; à combien d'autres fils, ce fil ne répond-il pas ? La folie, le rêve, le décousu de la conversation consistent à passer d'un objet à un autre par l'entremise d'une qualité commune. / Le fou ne s'aperçoit pas qu'il en change. Il tient un brin de paille jaune et luisante à la main, et il crie qu'il a saisi un rayon du soleil. Combien d'hommes qui ressemblent à ce fou sans s'en douter ; et moi-même, peut-être dans ce moment » (*LSV*, 20 octobre 1760, p. 176-177).

¹⁰ « Puisque le réel relève ainsi de principes d'organisation indépendants de toute espèce d'esprit, d'âme ou de pensée qui, au contraire, sont dérivables des propriétés de la matière, il se trouve toujours en « excès » sur nos hypothèses et sur la manière dont nous avons coutume de les formuler et de les ordonner. Pour le dire autrement, nous pensons en termes de relative stabilité morphologique ou formelle, plus ou moins dans l'ordre, et produisons nos connaissances à travers divers modes de spécification du discours ou de la production d'énoncés. Or tout cela, auquel il n'est nullement question de renoncer pour Diderot, peut s'avérer impropre à penser cet « excès » du réel et ce qui est à l'œuvre dans la production des formes. D'où toutes les expérimentations discursives de Diderot pour capter le surgissement des formes matérielles et leurs métamorphoses : la fiction, la lettre, le dialogue, le rêve, le délire, le mime, le passage à la limite, le travestissement, le tableau imaginaire, la mystification etc., efforts, toujours, de mise à l'épreuve de « conjectures » et d'« hypothèses » (M. Soubbotnik, « Diderot, de l'insecte à la molécule. Métamorphose de la métamorphose » https://lisaa.upem.fr/fileadmin/Fichiers/LISAA/LISAA_editeur/Savoirs_en_texte/Metamorphoses/Soubbotnik-Metamorphoses.pdf, p. 101-102.

convient, mais dans un degré surprenant les qualités du cœur et de l'esprit ; et voici le discours qu'elle lui a tenu ; Monsieur, il n'y a personne au monde que j'estime autant que vous ; mais je n'ai point d'amour et je n'en aurai jamais, et je n'en exige point ; et si vous en preniez, il y a mille à parier contre un que je n'y répondrais pas ; ce dont il s'agit, c'est d'avoir la complaisance de me faire un enfant ; voyez, monsieur, si vous voulez me rendre ce service ; je ne vous dissimulerai pas que votre refus me causerait le plus grand chagrin. Ce n'est point, je vous le jure, mon amour-propre qui souffrira. Je me rends justice ; je sais ce que je vaudrais ; mais la plupart de ceux qui ne seraient que trop disposés à me prouver que je suis aimable, ne vont point à mes vues ; et il faut que ces vues que je crois honnêtes, et auxquelles je suis violemment attachée, soient trompées, si elles souffrent quelque obstacle invincible de votre part. Je n'ignore point que vous êtes marié. Peut-être même votre cœur est-il de plus engagé dans une passion à laquelle je ne voudrais pas pour toute chose au monde, que vous manquassiez. Il y a plus, si vous en étiez capable, peut-être ne seriez-vous plus digne d'être le père de l'enfant dont je veux être la mère. Je ne demande rien de vous qu'un atome de vie que je voudrais pouvoir recevoir autrement que nature ne l'a voulu. Consultez-vous vous-même. Si vous vous croyez obligé de consulter quelque autre, j'exige que vous le fassiez. Nommez-moi. Je ne rougis point de mon projet. S'il s'exécute, je n'en rougirai pas davantage. Je ne cacherai point ma grossesse, cela est décidé. Si vous voulez qu'on ignore l'obligation que je vous aurai, on l'ignorera. Je m'en tairai. Si vous me permettez de vous nommer, je le ferai ou non, *comme il me conviendra*. Là-dessus, je vous promettrai tout ce qu'il vous plaira, et tous ceux qui me connaissent vous répondront de moi. Je suis femme d'honneur. Je n'ai encore manqué à personne, et cela ne m'arrivera pas à l'âge que j'ai et avec vous pour la première fois. Voilà le discours de cette femme à très peu de chose près.

Celui à qui il a été tenu est marié. Il aime d'ailleurs éperdument une femme dont il est aimé. Que doit-il faire ? Doit-il rendre le service qu'on lui demande ? Doit-il consulter là-dessus sa maîtresse ? *Et cætera et cætera*.

Afin que vous puissiez répondre avec impartialité, je vous préviens d'abord que je connais la femme et que je ne suis pas l'homme. Ne vous pressez pas. Donnez-vous du temps pour examiner une chose où il est aisé de faire céder les considérations les plus importantes, à des frivolités [...]¹¹.

On observera pour commencer l'étrange proximité de ce cas avec la situation particulière de Sophie (mis à part certains détails : elle est alors âgée de 46 ans et ne jouit pas d'une fort bonne santé). Sophie a toutefois sous les yeux, en matière de mariages malheureux pouvant jouer le rôle de repoussoir, l'exemple de sa sœur aînée Mme de Salignac, abandonnée de son mari disparu après une sordide affaire de banqueroute ; et celui de sa sœur cadette Mme Legendre, mal mariée à un ingénieur triste et brutal surnommé par Diderot « Don Diègue ». Pour discuter librement de ce cas que l'on peut considérer comme scandaleux à l'époque, le philosophe choisit donc un public qu'il peut estimer par certains traits, sinon gagné à sa cause, du moins très sensible à son argumentation. Diderot et Sophie, par ailleurs, n'ont-ils pas rêvé eux-mêmes dans des temps plus anciens d'un enfant hors-mariage ? « Ce 2 septembre, le jour de la naissance d'un joli enfant, Que n'est-il de toi ? », lui écrivait le philosophe deux ans auparavant, à l'occasion de l'anniversaire de sa fille¹². Dans les premières années de leur rencontre, les deux amants s'étaient également plu à élaborer la fiction d'une vie idyllique, retirés dans un petit château idéal. Pourquoi pas alors en compagnie d'un enfant naturel dont l'existence n'aurait choqué personne ?

La suite du « factum », qui campe le personnage d'un véritable philosophe femelle ayant mûrement pris sa décision, évoque une fois encore la figure de Sophie, lectrice assidue de Montaigne et

¹¹ LSV, p. 286-287. Suites de ce cas de conscience : lettres du 28 et du 31 juillet 1762.

¹² LSV, p. 113. Il s'agit d'Angélique, fille de Diderot, née le 2 septembre 1753. Voir à ce sujet l'article de Lucette Perol, « Diderot, Sophie et la paternité », RDE, n°5, oct. 1988, p. 19-26.

redoutable argumentatrice¹³. Mais à d'autres indices qui vont suivre, on reconnaît la voix même du philosophe, que ce soit par son faconde, sa détermination ou son *credo* matérialiste : « Je ne demande rien de vous qu'un atome de vie que je voudrais pouvoir recevoir autrement que nature ne l'a voulu ».

Ce discours rapporté à la première personne, et qui ne laisse pas la parole au géniteur choisi, résonne comme un monologue ou mieux, comme une lettre dans la lettre, comportant ce style à la fois juridique, touchant et persuasif que Diderot a imaginé dans *La Religieuse*. L'auteur, dans ce discours fortement imprégné de théâtralité, qui ne manque pas non plus de nous rappeler le conte de Mme de la Carlière, a prévu tout le protocole de l'enfantement : critères rationnels du choix du géniteur, discrétion de la femme sur sa démarche et ses suites, réserve quant au respect de la vie privée de cet homme. Mais aussi l'expression d'un pathétique discret dans le vocabulaire, en cas d'échec de sa demande : « chagrin, souffrira, violemment attachée, obstacle invincible » relèvent d'un lexique tragique exprimant la noblesse d'un personnage irréprochable, à la demande plus que légitime.

Diderot imagine d'une manière assez fascinante tout l'argumentaire personnel d'une femme moderne en demande d'enfant, dont le projet ne correspond ni à la fondation d'un couple, ni à cette exigence sociale et démographique de repeuplement évoquée dans le *Supplément au Voyage de Bougainville*. Cette disjonction est remarquable car elle s'appuie sur une idée de l'enfantement et de l'éducation dissociés à la fois de la famille¹⁴, de la filiation et de l'autorité masculine¹⁵ et patriarcale. La demande d'une insémination contractuelle, nommée et assumée comme telle nous paraît à la fois d'une grande simplicité et d'une insoutenable actualité, avec un rien de cynisme dans la demande de ce simple « atome de vie¹⁶ » qui est peut-être l'élément de scandale qui entraînera le jugement négatif de Sophie, pourtant connue pour son allégeance à Diogène. Sa réprobation sera plus grande encore que celle de sa jeune sœur, curieusement indulgente en dépit de son obsession des convenances. Pourquoi ce jugement négatif ? Parce que la demande de la dame, *via* son messenger Diderot, dissocie l'acte sexuel de toute implication sentimentale, ramenant la procréation à sa « grossière » action utilitaire. C'est sans doute là que le bât blesse : si les deux amants que sont Diderot et Sophie conviennent de vivre comme ils le font, c'est peut-être parce que la précieuse revendication d'un lien indissociable entre amour et sexualité les unit ; c'est que l'idéal spirituel associé à l'amour (souvent rapporté d'ailleurs, dans leur échange, à la relation qui unit Abélard et

¹³ Voir pour cette identification à Montaigne, notre étude « Sophie Volland et Denis Diderot dans les *Lettres à Sophie Volland* (1759-1774) : une amitié particulière », *RDE*, n° 39, 2005, p. 85-93.

¹⁴ Ce qui existait du temps de Diderot, pour l'éducation, avec le cloître pour les jeunes filles ou le collège pour les garçons.

¹⁵ Voir l'article ACCOUPLEMENT (I, 86b) qui cite Buffon (« dans le 2^e vol. de l'Hist. nat. gén. & part. avec la description du Cabinet du Roi, page 311. & suivantes ») : « d'autres enfin, comme l'homme, ne s'épuisent point du tout, ou du moins sont en état de réparer promptement la perte qu'ils ont faite, & ils sont aussi en tout temps en état d'engendrer, cela dépend uniquement de la constitution particulière des organes de ces animaux ».

¹⁶ Voir l'article GÉNÉRATION (VII, p. 563), très technique sur ce point, bien qu'encore assez ignorant.

Héloïse¹⁷), efface le péché d'adultère ou de fornication. Autre hypothèse : cette femme selon Sophie peut apparaître comme contrevenant à la perfection naturelle que Diderot théorise dans l'article JOUISSANCE, dans le *Rêve de d'Alembert* ou dans le *Supplément au Voyage de Bougainville* en évoquant l'*utile dulci* attribué à Horace, et l'astucieuse manière dont mère nature parvient à ses fins en rendant l'acte de procréation aussi utile qu'agréable, comme le rappellent Jean-Claude Bourdin et Sophie Audidière¹⁸.

Ni amour, ni plaisir, donc : c'est à ce double titre que Sophie peut se montrer réticente à la proposition de cette femme. Sur le plan philosophique, parce que la dame admettrait l'action de procréation sans revendication d'amour ou simplement de plaisir, s'alignant sur une pratique brutale qui n'eut que trop cours dans l'histoire du mariage ou de la famille. Ce finalisme ou cet utilitarisme peut heurter à bon droit l'amoureuse de Diderot, éprise d'une philosophie sensible. Mais sur le plan affectif, si une once de désir ou de sentiment se glissait dans cette demande, Sophie serait peut-être fondée à jalousier son amant, en qui elle peut parfaitement imaginer le fameux « homme sollicité ». Celui-ci, après avoir nié être cet homme, reviendra d'ailleurs sur ce déni au nom de l'amour libre qui les unit : « Et pourquoi, s'il vous plaît, ne voulez-vous pas que ce soit moi qu'on ait choisi pour être le père de l'enfant en question ? Je n'ai point dit, que je sache, que c'était manquer à celle qu'on aimait que de lui demander son aveu. Je pense au contraire que ce serait lui manquer que de ne pas le lui demander » (Lettre du 23 septembre 1762). L'amant Diderot dans l'énoncé de ce cas prend un risque, car admettre la revendication purement matérialiste de cette femme, c'est bien admettre qu'amour, plaisir et sexualité peuvent être dissociés : or cette dissociation existe-t-elle dans la relation avec Sophie ? *Quid* des sentiments du philosophe à son égard ? C'est toute la difficulté de transposer l'utopie dans le monde réel et de vouloir convertir des êtres sociaux à un code qui serait celui de la nature. À moins que Sophie, comme ces personnages féminins évoqués dans la fin du *Supplément*, ne s'exprime par dénégation que pour des raisons de bienséance,¹⁹.

Ce dialogue heurté, qui se poursuivra dans les lettres consécutives à l'énoncé du cas, exprime au-delà d'un malaise sentimental entre amants l'idée qu'un tabou essentiel vient d'être renversé, celui de la difficulté à penser la conception dans l'absolu, dans ou hors le mariage. On ne touche pas

¹⁷ Voir les allusions à ces deux personnages dans la Correspondance (« J'ai été occupé toute la matinée d'Héloïse et d'Abélard. Elle disait, J'aimerais mieux être la maîtresse de mon philosophe que la femme du plus grand roi du monde. Et je disais, moi, Combien cet homme fut aimé ! » (13 octobre 1759, LSV, p. 75) ainsi que dans l'article SCHOLASTIQUES dû à Diderot.

¹⁸ Voir Sophie Audidière, « Poétique de l'utilité. Fictions évaluatrices et expérimentations sexuelles chez Diderot, dans *Lumières, matérialisme et morale. Autour de Diderot*, 2016, 978-2-85944-968-1. halshs- 02077803, ainsi que J.-C. Bourdin, *Diderot. Le matérialisme*, Paris, PUF, coll. « Philosophies », 1998, p. 55.

¹⁹ « A. Si nous leur disions l'entretien de l'aumônier et d'Orou ? B. À votre avis, qu'en diraient-elles ? A. Je n'en sais rien. B. Et qu'en penseraient-elles ? A. Peut-être le contraire de ce qu'elles en diraient. » (*Supplément au Voyage de Bougainville*, explicit, 1772).

impunément à la génération, « ce grand mystère » évoqué dans l'*Encyclopédie* à l'article du même nom :

[...] le grand mystère de la génération, qui a excité dans tous les temps la curiosité des Physiiciens, & les a portés à faire tant de recherches pour parvenir à le pénétrer, tant d'expériences pour réussir à prendre la nature sur le fait ; c'est pour révéler son secret que l'on a imaginé tant de différents systèmes, qui se sont détruits les uns les autres, sans que du choc des opinions si longtemps & si violemment répété, il en ait résulté plus de lumières sur ce sujet : au contraire il semble que l'on ne fait que se convaincre de plus en plus, que le voile derrière lequel la nature se cache, est essentiellement impénétrable aux yeux de l'esprit le plus subtil, & qu'il faut ranger la cause de la formation de l'animal parmi les causes premières, telles que celles du mouvement & de la pesanteur, dont nous ne pourrions jamais connaître que les résultats, sans doute parce qu'il n'y a que cette connaissance qui nous soit utile (VII, 561).

La suite de cet article, résumant les thèses d'Hippocrate, d'Aristote, d'Averroes ou de Descartes ne statue pas sur la part respective de créativité dans l'action des organes de l'homme et de la femme. Le cas de conscience proposé par Diderot oblige, lui, ses destinataires puis ses lecteurs à aborder d'autres terres nouvelles, interdites jusqu'ici mais nécessaires à explorer pour penser avec justesse la nature en termes de droit et non plus de morale. Les différentes fonctions naturelles que sont la procréation, le plaisir et même l'attachement sont séparées, mais la société *via* l'Église introduisant la notion du devoir entre époux, les a habilement combinées pour assurer la propagation de l'espèce dans des conditions acceptables au plus grand nombre voire au plus grand genre (le genre masculin en l'occurrence) par l'institution du mariage.

Ainsi le grand fantasme, ou le grand péché qui se profile derrière la demande de la dame, c'est la fornication ; ce serait l'adultère si elle était mariée et qu'elle tâchait de remédier de cette manière à l'infertilité de son mari. Diderot cherche à reconsidérer la conception en demandant à son lecteur de ne pas attacher d'idées morales à ce qui selon lui n'en comporte pas²⁰. En admettant que la nature ne parvienne à ses fins qu'en associant l'utile et l'agréable, ce qui est agréable ici, ce qui est doux à la dame, ce n'est pas l'amour dont elle se méfie, ce n'est pas le plaisir dont elle n'a que faire, c'est la seule volupté de donner de la vie et d'éduquer un être. Elle le dit assez bien elle-même : « elle veut absolument avoir un enfant, parce qu'elle sent qu'il est *doux* d'être mère et qu'elle présume assez d'elle pour faire une excellente éducation, surtout si elle avait une fille à élever ».

Le propos de Diderot est ici d'emporter l'adhésion d'un être pensant et de fabriquer des matérialistes à son image : cette morale en action, qui est un amoralisme, se développe grâce à l'implication du narrateur dans une fiction qui est peut-être une histoire vraie et qui lui permet, en devenant potentiellement l'un de ses personnages, d'obtenir que Sophie (ou le lecteur) s'identifie à l'autre des parties prenantes de l'histoire. Grâce au dialogue qui s'ensuit, il lui est loisible de mettre en mots son opinion : on peut même dire que l'épistolier oblige la destinataire à verbaliser son

²⁰ Pour paraphraser le sous-titre du *Supplément au Voyage de Bougainville* (1772), « sur l'inconvénient d'attacher des idées morales à certaines actions physiques qui n'en comportent pas. »

opinion via son indignation : de ce point de vue sa mystification, pour employer un terme cher à Pierre Chartier²¹, fonctionne parfaitement, puisque Sophie croit qu'il est l'homme. On peut dire aussi que ce mode de discours annonce celui du *Rêve de d'Alembert*, dans lequel Florence Lotterie voit, comme chez Sade, un « dialogue [qui] est un mode exploratoire du *plus ultra*, un instrument de déconditionnement intellectuel, qui permet [...] de mettre en scène la résistance des sujets²². » Le ton de cette femme, son intransigeance que Sophie peut prendre pour du cynisme à travers cette volonté de n'avoir plus rien à faire avec le donneur une fois l'insémination réalisée, résonne de façon étrangement contemporaine. Si la science ou la technique le permet, qui en effet aujourd'hui, sinon quelques activistes, pourrait s'opposer à la constitution de cette famille nucléaire, monoparentale ? Si cette demande peut paraître extrêmement novatrice au temps de Diderot, voire incongrue ou scandaleuse, toute la démarche de procréation assistée par insémination artificielle avec ou sans donneur ou non dans le cas d'une infertilité sera une réalité quelque vingt ans après ce texte, et nous verrons dans quelles conditions. Elle est déjà une réalité hypocrite mais courante dans le cas de la stérilité du couple. Maupassant le démontrera avec audace dans le roman *Mont-Oriol* (1887) dont l'héroïne, Christiane, venue soigner dans une station thermale son infertilité, repartira enceinte grâce à l'action efficace de Paul, un ami de son mari devenu son amant. Plus audacieux encore, et plus proche de notre cas, le roman de John Irving *Le Monde selon Garp* (1978), mettra en scène une jeune infirmière de la seconde guerre mondiale qui s'insémine elle-même, profitant de l'état d'un soldat blessé et immobilisé. Dans un cadre plus conventionnel et surtout plus médicalisé, donc plus conforme à la morale de l'époque, la première insémination artificielle fut pratiquée en 1780, par le savant et homme d'église italien Lazzaro Spallanzani, « sur un caniche femelle ». « Son ami le naturaliste suisse Charles Bonnet pressent que cette pratique bouleversera un jour la reproduction humaine²³ ». Dès 1803, un médecin français, Michel-Augustin Thouret, publie un opuscule affirmant « que l'on peut créer des enfants avec le concours des deux sexes mais sans leur approche », et insémine avec succès une jeune femme de 25 ans à l'aide d'une seringue en étain avec le sperme de son mari. Entre 1847 et 1864, quatre communications sont déposées sur ce thème à l'Académie des Sciences, sous pli cacheté par discrétion. En 1884, à Philadelphie, la même opération est pratiquée avec le sperme d'un donneur sur une femme dûment chloroformée. En 1934, la revue *Scientific American* indique qu'entre 50 et 150 naissances sont obtenues chaque année par ce moyen aux États-Unis²⁴.

²¹ Pierre Chartier, « Diderot ou le rire du mystificateur », *DHS*, 2000, n°32, p. 145-164.

²² « [...] le 'rêve' est un détour de la censure qui permet au cartésien d'entrer dans la jouissance inavouable du nouveau savoir, mais combien d'hésitations à l'état de veille, y compris, on l'a dit, chez Julie [ou ici, chez Sophie], que son sexe maintient par convention du côté de la pudeur » (Florence Lotterie, « Hybrides philosophiques : Quelques enjeux du dialogue matérialiste dans *Le Rêve de D'Alembert* et *La Philosophie dans le boudoir* », *RDE* n°42, Avril 2007, p. 59-81, ou <https://journals.openedition.org/rde/2403>, p. 8).

²³ Voir l'article d'Anne Chemin, « L'Insémination, un arrangement familial centenaire », *Le Monde*, 21 septembre 2019, p. 28-29.

²⁴ Art. cit.

Seul le saut technique et anthropologique de l'insémination artificielle²⁵, qui n'existe pas dans la demande de la jeune femme citée par Diderot (évoquant un accouplement traditionnel), rendra possible une telle demande à la fin du XX^e siècle pour des couples de femmes ou même pour des femmes seules, une fois l'opinion publique préparée à l'idée d'une procréation hors rapports sexuels. Mais si ce saut fut possible, selon les spécialistes, c'est grâce à l'intense médicalisation de l'acte ou même du discours sur cet acte, qui faisait passer l'insémination du statut de soin palliatif à celui de geste thérapeutique et le rendait ainsi acceptable auprès de l'Église et de la morale traditionnelle. On ne peut qu'admirer dans ces conditions l'incroyable « saut anthropologique » effectué intellectuellement par Diderot dès 1762 dans une lettre à l'élue de son cœur, spectatrice et actrice potentielle de toutes les audaces de sa pensée²⁶.

Cette conversation épistolaire engendre, quinze jours plus tard, l'exposé d'un second cas de conscience assez proche dans sa thématique, voire dans ses conclusions, du précédent, que nous allons maintenant examiner. Il s'agit d'une femme soucieuse de l'avancement de son mari et qui se demande si elle est en droit dans ces conditions de céder aux avances du supérieur de celui-ci :

[...] Je vous écris aujourd'hui samedi, afin que ma lettre parte demain. Autre cas de conscience qu'il faut que je vous propose avant que de la fermer. Celui-ci m'embarrasse plus que le premier. Une femme sollicite un emploi très considérable pour son mari. On le lui promet, mais à une condition, que vous devinez de reste. Elle a six enfants ; peu de fortune ; un amant, un mari. On ne lui demande qu'une nuit. Refusera-t-elle un quart d'heure de plaisir à celui qui lui offre en échange l'aisance pour son mari, l'éducation pour ses enfants, un état convenable pour elle ? Qu'est-ce que le motif qui la fit manquer à son mari, en comparaison de ceux qui la sollicitent de manquer à son amant ? La chose lui a été proposée tout franchement par un certain homme qui serrait une fois les mains à une certaine femme de mes amies, et on lui a accordé quinze jours pour se déterminer.

Comme tout se fait ici ! Un poste vague ; une femme le sollicite ; on lève un peu ses jupons ; elle les laisse retomber, et voilà son mari, de pauvre commis à cent francs par mois, M. le Directeur à quinze ou vingt mille livres par an. Cependant quel rapport entre une action juste ou généreuse, et la perte voluptueuse de quelques gouttes d'un fluide ? En vérité je crois que nature ne se soucie ni du bien ni du mal. Elle est toute à deux fins : la conservation de l'individu, la propagation de l'espèce [...]²⁷.

Le ton de la lettre, le mode de discours ont changé : le philosophe ne se substitue pas sur un ton pathétique au personnage demandeur. Il s'agit ici d'un récit enjoué à la troisième personne qui,

²⁵ Voir Geneviève Delaisi de Parseval, psychanalyste, interrogée dans l'article cité *supra*, ainsi que Simone Novaes, l'auteure de *Passeurs de Gamètes*, P. U. de Nancy, 1994.

²⁶ À noter encore la résistance actuelle à admettre le geste d'une insémination avec donneur, dans le débat du Conseil d'État qui vient de refuser en seconde lecture d'étendre aux enfants issus d'un couple hétérosexuel le droit d'accès à la connaissance de leurs origines (alors que celui-ci est accordé aux enfants issus de couples de femmes), sur l'argument inouï et particulièrement rétrograde que, dans le premier cas, la naissance de ces enfants bénéficie d'une « vraisemblance biologique » qui permet d'entretenir un voile pudique sur leurs origines et serait donc favorable aux parents (voir Camille Chapin-Derennes et Clément Roussial, « Les enfants conçus grâce à un don de gamètes doivent tous avoir les mêmes droits », *Le Monde* du 7 juin 2020, p. 28).

²⁷ 31 juillet 1762, *LSV*, p. 302-303. Sur ce nouveau cas de conscience, Diderot s'expliquera le 29 août 1762.

narré dans un présent incertain (actuel, hypothétique ou universel ?) brouille les étapes historiques et met tout de niveau, personnages et narrateur, situation de départ, hypothèse et même résultat. Cette prise de distance et cette froideur expriment-elles une moindre implication du narrateur, ou plutôt une plus grande difficulté morale, comme l'épistolier le précise au début (« Celui-ci m'embarrasse plus que le premier ») ? Il semble que ce soit plutôt l'inverse et que le style paratactique cher au philosophe, qui produit cet effet d'accélération bien connu des diderotiens (« Comme tout se fait ici ! Un poste vaque ; une femme le sollicite ; on lève un peu ses jupons »), indique l'affaire comme rondement jugée. Nous sommes au 31 juillet 1762 mais avons l'impression de lire déjà la fin du *Neveu de Rameau*, dont le personnage éponyme n'aurait eu aucun scrupule à prostituer sa femme pour arranger ses affaires, si la « pauvre petite » avait survécu.

Le récit paraît pourtant traité du point de vue d'une femme soucieuse de respecter une morale du sentiment. Il évoque en effet le dilemme qui se pose à l'épouse déchirée entre l'ambition qu'elle a pour son mari et la fidélité qu'elle doit à son amant. À y regarder de plus près, cette femme semble mue, comme le Neveu, par un mobile surtout financier et beaucoup moins reluisant que celui de la célibataire en mal d'enfant. Or Diderot met les deux cas rigoureusement en parallèle par l'évocation même du contenu de la transaction : « Je ne demande rien de vous qu'un atome de vie que je voudrais pouvoir recevoir autrement que nature ne l'a voulu » ; « Cependant quel rapport entre une action juste ou généreuse, et la perte voluptueuse de quelques gouttes d'un fluide ? » La conclusion, radicalement matérialiste, s'impose au lecteur comme à la fin de la *Satire seconde* (à la plus grande satisfaction du Neveu et au désespoir du personnage de Moi, le philosophe) : « En vérité je crois que nature ne se soucie ni du bien ni du mal. Elle est toute à deux fins : la conservation de l'individu, la propagation de l'espèce. » La rigueur qui se dégage de l'exposé vise non seulement à laver cette femme de tout soupçon (son action est dite « juste et généreuse ») en mettant sur le même plan le sentiment et la survie, mais aussi à réévaluer l'apparente noblesse de la dame précédente qui agit elle aussi par égoïsme, individualisme ou pur désir de propagation de l'espèce. La seule question non évoquée dans ce second cas est celle de la liberté et du plaisir de la femme, qui paraît pourtant agir de son propre chef (« une femme sollicite un emploi très considérable pour son mari »). Or n'a-t-elle subi aucune pression de la part de son mari ou de son supérieur, cela n'est pas dit ; le plaisir n'est évoqué que du côté masculin (avec « la perte voluptueuse de quelques gouttes d'un fluide »). Aussi le philosophe ne traite-t-il qu'en apparence de la sexualité féminine. En réalité tous les indicateurs textuels, y compris l'abandon de l'usage de la première personne dans le récit au profit d'un « on » plutôt masculin, penchent du côté de celui-ci (« On le lui promet [...]. On ne lui demande qu'une nuit [...] et on lui a accordé quinze jours pour se déterminer [...] on lève un peu ses jupons »]. Diderot, qui fut un père passionné et frustré par la perte de trois nourrissons, a

sans doute vécu avec émotion le cas de la femme célibataire, qu'il a entourée de tous ses soins²⁸. Une plus grande froideur est ressentie ici par le philosophe à l'égard de cette seconde femme qu'il abandonne à son sort et observe comme le Neveu est observé par Moi, c'est-à-dire comme un être de nature, une tête bizarre qu'on ne peut ni dissuader, ni contrarier.

Ce second cas semble relever de l'humaine condition, comme un mal nécessaire impossible à éradiquer et dont on ne peut qu'aménager les conditions matérielles (ainsi le « temps de réflexion ») et surtout la perception morale qu'on en a. En effet les exemples de femme ou homme ayant « couché » pour parvenir sont légion dans la littérature comme dans la réalité, depuis *Le Paysan parvenu* de Marivaux (1734-1735) jusqu'à *L'Ingénu* de Voltaire (1767), qui met en scène la mort par désespoir de Mlle de Saint-Yves, fiancée de l'Ingénu se croyant déshonorée par une telle action (intrigue encore reprise dans *La Tosca* de Puccini en 1899). On trouve chez Voltaire un même cynisme, ou une sympathie ambiguë pour le personnage féminin renvoyé à sa faiblesse. Les deux sœurs Volland, d'une voix unanime, ne suivront pas l'audace de pensée de Diderot. C'est qu'elles sont femmes, chose que le philosophe semble oublier en logeant à la même enseigne la demanderesse qui livre son corps et l'homme de pouvoir qui en dispose. Cette technique de domination sociale, pratiquée infiniment plus souvent par les hommes que par les femmes, semble échapper au philosophe :

[À Sophie :] Vous décidez bien vite le second de mes cas de conscience. On a tout fait pour sa passion, et vous voulez qu'on ne fasse rien pour le bonheur d'un mari, pour la fortune d'une pépinière d'enfants, parmi lesquels peut-être il y en a qui n'appartiennent point au mari ! Il ne s'agit pas d'accroître son aisance ; il faut encore s'exposer à perdre celle qu'on a ; et pour répondre à tous vos scrupules, on n'exige la récompense qu'après le service rendu. *Piano, di grazia*²⁹.

[À Marie-Charlotte Legendre, dans la lettre à Sophie :] Il est bien singulier, chère sœur, que vous permettiez à un homme engagé par le serment libre de la tendresse avec une femme qu'il aime, de faire un enfant à une autre, qu'il n'aime pas, et que vous défendiez un moment de complaisance à une de vos semblables, qui y est entraînée par un motif des plus importants. Encore, s'il était question de goûter un plaisir exquis, une volupté délicieuse, un transport ravissant, un moment de félicité au-dessus de toute idée, peut-être rabattriez-vous un peu de votre jansénisme, et vous ne pensez pas que c'est un dégoût insupportable qui nous attend, et qu'à tout bien prendre, ce devrait être la véritable expiation du plaisir défendu qu'on a pris³⁰.

Entraîné par la cohérence de son système matérialiste, Diderot pousse son raisonnement à la limite. Il est cocasse de lui voir jouer le rôle cynique du Neveu, convaincu de l'impossibilité de lutter contre le « grand branle du monde », et laisser les deux sœurs endosser le personnage du Philosophe à la morale offusquée, que l'épistolier ose ici traiter du nom de « jansénisme ».

²⁸ Voir aussi Lucette Perol, « Diderot, Sophie et la paternité », dans *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n°5, 1988. pp. 19-26.

²⁹ 15 août 1762, *LSV*, p. 315.

³⁰ 29 août 1762, *LSV*, p. 326.

Dans le troisième et dernier cas dont nous traiterons, on franchit encore un degré dans la légèreté. Mais peut-être s'éloigne-t-on aussi du cercle des familiers du philosophe, ce qui autorise le ton franchement comique voire vaudevillesque de son récit. Celui-ci évoque en effet, dans une lettre du 21 septembre 1768, soit six ans plus tard, l'histoire d'un couple inconnu dont la femme semble plus âgée que le mari et dont il apprend par oui-dire la mésentente sexuelle peu après le mariage :

[...] Avez-vous jamais entendu parlé d'une Mme Philippe, veuve d'un premier commis des finances. Elle a épousé il y a trois mois un jeune homme appelé M. de Lavillemenu³¹. Ce M. de Lavillemenu est un honnête homme qui n'a point voulu tromper sa femme ; et il a été stipulé dans plusieurs lettres écrites de la main de Mme Philippe que M. de Lavillemenu ne coucherait point avec elle. À ces conditions le mariage se fait. Le soir, Mme de Lavillemenu fait allumer des bougies dans sa chambre à coucher ; des cassolettes ardentes la parfumaient ; et en dépit des conditions elle attendit l'époux qui dormait dans un petit appartement séparé et qui ne vint point. La nuit suivante, même illumination, mêmes parfums, même espérance de l'époux, qui n'en vint pas davantage. La troisième nuit, sur les deux heures du matin, elle descend, elle entre chez son mari qui sent une main qui se promenait sur lui, avec des soupirs. Il s'éveille. Il demande qui c'est. Une voix entrecoupée de sanglots lui répond : c'est moi. L'épousée réclame son titre et ses droits ; l'époux, ses conditions. On pleure d'un côté ; on raisonne de l'autre. La dame se réduit aux plus petites demandes possibles, à une seule marque d'estime. Monsieur prétend que cela n'est pas possible ; il est strict. Il sait qu'un traité s'annule par une infraction comme par mille. Le jour vient, et madame s'en retourne fort mal satisfaite. Depuis, la dame a jeté les hauts cris dans le monde. La paix s'est enfuie de la maison ; et voilà des époux séparés après trois mois de mariage. Je sais tout cela par Damilaville. M. de Lavillemenu est son hôte. Je l'ai vu plusieurs fois chez notre malade. C'est un homme tout à fait doux, officieux, poli, et qu'on ne croirait point du tout capable d'une aussi ferme résistance. Je me suis interrogé là-dessus, et je me suis avoué que si Satan en personne et métamorphosé convenablement, s'en venait à deux heures du matin pleurer, soupirer, gémir à côté de mon oreiller, je n'aurais jamais le courage de le renvoyer mécontent ; surtout s'il n'était pas plus exigeant que Mme de Lavillemenu. Les caquets vont ici là-dessus, que c'est un plaisir. Les uns sont pour le mari et les conditions ; les autres pour la femme et son titre. Pour moi, ce n'est que la scène du matin qui m'embarrasse ; car j'ai l'âme bonne [...]³².

Ici Diderot compose clairement, avec des éléments pris de la réalité, une comédie³³ dont il s'amuse. Comme au théâtre, notamment celui de Marivaux, les deux caractères et les deux sexes s'opposent. Comique de langage avec l'inversion sexuelle qui nomme la femme « Mme Philippe », et l'homme « M. de la Villemenu ». Comique de situation avec la descente nocturne de la femme dans le lit du mari et ses attouchements libertins. Comique de dialogue avec un jeu burlesque sur les tons de voix : « Il demande qui c'est. Une voix entrecoupée de sanglots lui répond : c'est moi ». La tentative de prise de pouvoir par la femme, *via* l'argument sexuel, rappelle *La Nouvelle colonie* de Marivaux mais surtout la *Lysistrata* d'Aristophane, sous une forme comiquement inversée. Or le cas de conscience dont il est question ici est d'abord une question juridique. L'homme, qu'il soit impuissant³⁴, homosexuel ou simplement intéressé financièrement par un mariage avantageux dont

³¹ Ami de Damilaville et son collègue au « Vingtième », équivalent du Fisc.

³² 21 septembre 1768, *LSV*, p. 575.

³³ Cf. Marivaux, *La Nouvelle colonie ou la Ligue des femmes*, 1729, reprise et réécrite pour la publication sous le titre *La Colonie* (1750). Voir aussi la comédie d'Aristophane, *Lysistrata*, (-441), qui évoque une « grève du sexe ».

³⁴ Voir l'article FRIGIDITÉ, (Jurispr.) dû à Boucher d'Argis : « Ce vice qui forme dans l'homme un empêchement dirimant pour le mariage, est un défaut de force, & une espèce d'imbécillité de tempérament, qui n'est occasionnée ni par la vieillesse ni par aucune maladie passagère ; c'est l'état d'un homme impuissant, qui n'a jamais les sensations nécessaires pour remplir le devoir conjugal » (VII, p. 308a). Voir aussi l'article MARIAGE dû à Menuet, qui assume d'emblée une approche uniquement physiologiste : « Nous ne prenons ici le mariage que dans le point particulier de son exécution physique, de sa consommation, où les deux sexes confondus dans des embrassements mutuels, goûtent des plaisirs vifs & permis qui sont augmentés & terminés par l'éjaculation réciproque de la semence, cimentés & rendus précieux par la formation d'un enfant » (X, p. 116a).

il ne veut pas assumer les inconvénients, s'est prémuni d'une réclamation par devant notaire grâce à « plusieurs lettres écrites de la main de Mme Philippe ». Mais « L'épousée réclame son titre et ses droits ». Il s'agit bel et bien de jurisprudence plus que de morale, de la même façon que dans *l'Entretien d'un père avec ses enfants*, dont la situation propose d'opposer au droit civil, parfois rigide voire inique, le droit naturel, plus humain. La femme s'est engagée dans des lettres préalables (mais quel est le caractère officiel de ces lettres ?) à ne pas réclamer le devoir conjugal. En réalité ce mari lui manque, la solitude lui pèse, elle a froid dans son lit. Ce mari doit-il lui refuser un peu d'humanité, ne serait-ce « qu'une seule marque d'estime », comme l'écrit l'auteur ?

Comme dans *l'Entretien*, où le Fils se prononce d'emblée pour aménager la rigueur du droit et revendique une entorse à la loi sur les héritages au nom de l'humanité et de la justice sociale, notre philosophe se prononce en faveur de la femme et d'un droit à la tendresse conjugale qu'il aimerait inaliénable : « Je me suis interrogé là-dessus, et je me suis avoué que si Satan en personne et métamorphosé convenablement, s'en venait à deux heures du matin pleurer, soupirer, gémir à côté de mon oreiller, je n'aurais jamais le courage de le renvoyer mécontent ; surtout s'il n'était pas plus exigeant que Mme de Lavillemenu ». La femme, réintégrée dans son droit par le narrateur, en récupère du même coup son nom d'épouse et la féminité qui lui est due comme si le conte avait, par la seule magie du verbe, suffi à lui rendre justice. Mais le récit, rendu comique par l'inversion sexuelle dans le sens où c'est la femme qui poursuit l'homme de ses assiduités, le serait beaucoup moins si c'était l'homme qui venait réclamer, dans le lit de sa femme, le devoir conjugal. On connaît de Diderot une scène romanesque beaucoup plus scandaleuse et fort proche par son intrigue de celle-ci, mettant en scène une mère supérieure tentant de se glisser dans le lit d'une jeune religieuse, Suzanne, et réclamant elle aussi un geste de tendresse comme une marque d'humanité. Cette création à moitié romanesque, cet *artefact* à mi-chemin entre l'anecdote, la littérature et la philosophie montre peut-être mieux encore que *La Religieuse*, par son caractère quotidien, empirique et malléable, l'importance de la liberté dans l'échange amoureux : elle sollicite par sa bizarrerie même l'esprit critique de la destinataire puis du lecteur. L'auteur a trouvé un moyen plaisant, grâce à l'inversion des rôles et des sexes, de nous faire réfléchir à la question du devoir conjugal, et à l'absurdité de ce concept juridique qui exige un aménagement humain et subtil, de commun accord des époux.

Ces trois cas de conscience, ces trois contes tirés d'un réel immédiat, ne suffiront pas à épuiser la morale sexuelle de Diderot et l'infini des cas qui s'offrent dans ce domaine à sa sagacité, mais on peut en tirer un certain nombre de réflexions. D'une manière générale, Diderot défend l'usage le

plus libre et le plus fonctionnel possible de la sexualité, que ce soit pour la procréation, le plaisir, l'argent ou le sentiment. On peut parler chez lui d'une conception utilitariste du sexe puisqu'il tend à n'attacher aucune idée morale à ces différentes pratiques mais recherche avant tout « l'intérêt de l'espèce ». Si le philosophe se montre d'ailleurs si expert et sensible à cette casuistique, c'est aussi que sa propre organisation sensitive, tel un instrument de musique, lui permet de jouer toute la gamme des possibles, tous les rôles du répertoire amoureux : celui de femme (il se montre empathique tant avec la dame célibataire qu'avec Mme de la Villemenu) comme celui de l'homme, y compris quand, par le biais d'un jeu de langage, une forme d'homosexualité subreptice se glisse dans le récit : « je n'aurais jamais le courage de le renvoyer mécontent » écrit-il à propos de Satan, censé avoir pris possession du corps de Mme de Villemenu.

Toutefois, même si le philosophe tend à dissocier la fonction sexuelle de l'affect ou des émotions qui peuvent s'y rattacher, cette dissociation n'est pas si nette qu'il veut bien l'avouer. Dans le premier cas il évoque l'*honneur* de la femme, qui se réserve le droit de nommer ou non le père de son enfant ; dans le second, il souligne le *dilemme* vécu par l'épouse entre l'intérêt qu'elle éprouve pour la promotion de son mari et sa fidélité pour son amant ; dans le troisième cas, les caresses réclamées par la dame sont présentées comme une marque d'*estime* à laquelle elle tient. Tous ces sentiments relèvent bien d'une conscience morale qu'il ne nomme pas. En revanche, il n'a pas la délicatesse d'éprouver de la honte pour cette femme prête à se dévouer à la « promotion canapé », à qui il aurait pu lui dire pourtant, comme le personnage du Philosophe au Neveu de Rameau : « Les choses de la vie ont un prix sans doute ; mais vous ignorez celui du sacrifice que vous faites pour les obtenir. Vous dansez, vous avez dansé et vous continuerez de danser la vile pantomime ». Son système, incomplet ou au sens propre in-cohérent, convoque arbitrairement l'utile et l'agréable (au corps, à l'âme, à l'amour-propre), faisant fi d'un dualisme qu'il rétablit ailleurs en convoquant l'honneur ou le sentiment amoureux.

Qu'en est-il alors de l'égalité entre les hommes et les femmes, qu'il envisage pourtant dans sa belle réflexion sur le « monstre » esquissée dans le *Rêve de d'Alembert* (1769)³⁵ ? Notre philosophe accorderait-il aujourd'hui son soutien au mouvement #Metoo ? Par hypothèse, nous pensons qu'il ne croit pas, en matière d'émancipation féminine, au plus grand respect par les hommes du corps féminin, fruit de la conquête toujours hypothétique d'une éthique universelle, mais à l'évolution biologique conjointe des deux sexes vers une forme d'hermaphrodisme, de sorte que chacun bénéficiera des mêmes caractéristiques que l'autre, y compris dans la rudesse et le cynisme³⁶. Peut-

³⁵ « L'homme n'est peut-être que le monstre de la femme, ou la femme le monstre de l'homme » (*Le Rêve de d'Alembert*, DPV, XVII, 152). Voir aussi de May Spangler, « L'hermaphrodisme monstrueux de Diderot », *Études françaises*, PU Montréal, Vol. 39, N° 2, 2003, p. 109–121. 2003.

³⁶ À Sophie, cette femme qu'il a distinguée entre toutes, n'a-t-il pas écrit qu'elle « est homme et femme quand il lui plaît » (10 mai 1759) ; et qu' « elle a de l'esprit comme un démon » (15 septembre 1760) ?

on se satisfaire toutefois de ce simple hobbisme (ou spinozisme) amoureux ou sexuel ? Diderot lui-même est on ne peut plus conscient des contradictions impliquées par ce matérialisme heurté aux exigences de son idéalisme amoureux. N'écrit-il pas à Mme de Maux, la maîtresse qui succède de 1769 à 1770 à Sophie :

Si je crois que je vous aime librement, je me trompe ! Il n'est rien. Ô le beau système pour les ingrats ! J'enrage d'être empêtré d'une diable de philosophie que mon esprit ne peut s'empêcher d'approuver, et mon cœur de démentir. Je ne puis souffrir que mes sentiments pour vous, que vos sentiments pour moi soient assujettis à quoi que ce soit au monde, et que Naigeon les fasse dépendre du passage d'une comète. Peu s'en faut que je me fasse chrétien pour me promettre de vous aimer dans ce monde tant que j'y serai ; et de vous retrouver, pour vous aimer encore dans l'autre³⁷.

Pour conclure sur cette aporie non dénuée complètement d'espoir, n'oublions pas ce que nous disions en préambule à propos du style « stochastique » du philosophe : toute expérience, toute idée, toute fiction est bonne à confronter à d'autres pour en tirer des enseignements inédits. Ces trois récits ne sont pas stables : ils exigent l'adjonction de nouveaux matériaux, demandent l'enrichissement de nouveaux points de vue. Ainsi de la fiction, qui paraît aujourd'hui monstrueuse parce qu'elle est poussée à la limite, de cette femme prête à s'allonger pour la carrière de son mari. Si l'individu, dans ces récits, nous paraît non libre, l'esprit du lecteur, doué de raison, possède toute licence d'imagination et d'interprétation, déclenchée par l'effet stochastique de l'écriture. Comme le suggère encore plus clairement le troisième récit où il est question de contrat de mariage, l'auteur ne nous demande pas seulement notre réaction morale, notre impression ou notre « ressenti » : il nous demande clairement de légiférer. Gerhardt Stenger soulignait récemment, dans un article consacré au *Neveu de Rameau*, que

Désormais, c'est la *justice* qui détermine la moralité des intentions et des actions [...]. Ce qui est relatif, c'est la vertu, ce qui est universel, c'est la justice. Ce que la société considère comme juste ou injuste, comme bien ou mal, ne repose plus sur des critères philosophiques ou religieux abscons, mais sur une évaluation concrète de ce qui porte tort ou non à la collectivité. Il n'y a plus de norme absolue, c'est l'homme vivant en société qui crée ses propres normes ou valeurs, ce qu'il juge acceptable ou inacceptable vis-à-vis des autres membres de la communauté³⁸.

Ce n'est que justice aujourd'hui, selon nous, que toute femme célibataire ait accès à la maternité ; qu'aucune épouse ne se sacrifie pour la promotion d'un époux, ou la sienne propre ; que les époux Villemenu, enfin, puissent trouver un arrangement contractuel leur permettant de trouver la paix des ménages, et plus si affinité. Mais comme l'écrivait Diderot : et vous, lecteur ?

Odile Richard-Pauchet

Université de Limoges, EHIC, EA 1087

³⁷ *Corr*, Roth, IX, p. 154-155.

³⁸ Gerhardt Stenger, « *Le Neveu de Rameau* ou l'impossible morale », *RDE* n°52, 2017, p. 85.